

CONSEIL DE FACULTÉ PLÉNIER DU 21 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - DESRAYAUD Alain - GHICA-LEMARCHAND Claudia - GREAU Fabrice - LEVADE Anne - MAITROT DE LA MOTTE Alexandre - PETERKA-BORNIET Nathalie - TEBOUL Gérard - TOURNAFOND Olivier <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - LAY Jean-Pierre - MARCON Nathalie - POUILLAUDE Hugo-Bernard <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAZARD Marine - JEERASOO Vyasa - LESNE Sarah - MIMERAND Rachel - TAIEB Benjamin <p>Représentants BIATSS</p> <ul style="list-style-type: none"> - TOUFFU Benjamin - RAKOTOVELO Nicole <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> - GERME Gisèle - POPOVICI Aura 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - GODECHOT-PATRIS Sara - ILIOPOULOU-PENOT Anastasia <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - BENISTY Samuel - GENCY-TANDONNET Dominique - POULNAIS-COQUELIN Véronique - TENENBAUM Aline <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - FONTAINE Thomas - SBERRO Jordan <p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - MODERE William 	<p>Collège-A des enseignants</p> <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHOFFEE-HAROUEL Sigrid - LIGNEUL Nicolas - MATHIAS Eric <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMRAM Laureen - BITAN Vincent - NGUYEN Caroline <p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - BALLER Stéphane - FAVIER Sylvie - MARTEL François - MENESGUEN Elisabeth

Le conseil de Faculté du 21 novembre, réuni en formation plénière, débute à 16h30.

Le Doyen donne communication des procurations.

*Le Doyen met aux voix l'application des procès-verbaux des conseils des 23 avril et 30 mai 2018. Ils sont adoptés à l'unanimité.

*Le Doyen porte à la connaissance du conseil, les inscriptions dans les différents D.U. Il attire l'attention sur les déficits faibles, (quelques milliers d'euros), mais persistants. Il paraît nécessaire de prévoir de faire le point à l'issue de la prochaine accréditation.

*La situation de la licence professionnelle GEPI vient en examen. Il apparaît qu'après trois années particulièrement déficitaires du fait d'un très faible nombre de contrats de professionnalisation, (3 à 4), la situation s'est considérablement redressée à la rentrée 2018-2019. Le nombre de ces contrats est passé en effet à onze ; la licence est ainsi proche de son point d'équilibre qui se situe vers 12-13 contrats. Le directeur de la licence professionnelle, le Professeur Olivier Tournafond y voit un effet de la publicité assurée par le service de la communication et de l'action personnelle de Monsieur Legleye, architecte expert auprès de différentes entreprises, cabinets et études. Il poursuit en avertissant le conseil de son intention d'ouvrir ladite licence à l'apprentissage. Il suggère encore de recruter un agent administratif *ad hoc* chargé de tisser des relations plus intenses et plus suivies avec le monde socio-économique d'une part et d'autre part de négocier des contrats avec ses différents acteurs. Enfin il achève en proposant de faire intervenir Monsieur Legleye lors d'un prochain conseil afin qu'il l'éclaire sur l'intérêt de développer cette licence.

*Le point financier de l'ordre du jour est abordé.

Le Doyen et la responsable financière de la Faculté présentent le budget rectificatif 2 et le budget initial 2019.

Le Doyen apporte quelques précisions sur l'accroissement des recettes consécutif à un supplément de dotations lié à Parcoursup et à une amélioration des rentrées de ressources propres (contrats de professionnalisation, taxe d'apprentissage, etc.)

La responsable financière répond à quelques questions ponctuelles.

Plus personne ne demandant à prendre la parole, le Doyen met aux voix successivement chacun des deux budgets qui sont adoptés à l'unanimité.

Les tarifs des filières en formation continue sont ensuite présentés. Etant la reconduction du tarif actuel, ils ne suscitent aucune observation et sont adoptés à l'unanimité.

*Enfin le conseil est appelé à se prononcer sur l'autorisation d'un virement de 850 euros à l'association du Master 2 Assurances.

Il s'agit d'une contribution au coût du gala 2018 qui réunit étudiants, enseignants, formateurs et acteurs du monde professionnel. Le doyen soutient la demande, la somme de 850 euros étant financée par les ressources propres à la Faculté de droit, elles-mêmes alimentées par les recettes dégagées par les contrats de professionnalisation du Master Assurances. Le Doyen ayant confirmé que préalablement au gala, le directeur du master l'avait averti qu'il approuvait cette initiative, le conseil autorise le virement à l'unanimité. Le Doyen conclue en précisant que cette procédure doit demeurer exceptionnelle.

Personne ne demandant plus la parole, le Doyen, après avoir remercié les membres du conseil de leur participation, clôt la séance à 17h20.

Créteil, le 21 novembre 2018

Le Doyen
Alain DESRAYAUD